

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
13 août 2020

Date d'affichage
13 août 2020

Objet de la Délibération

MISE EN PLACE DU PERISCOLAIRE ET
FONCTIONNEMENT DU SERVICE

N° 37.2020

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Séance du 18 août 2020

L'an deux mil vingt, et le dix-huit août à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER, Elodie Lefebvre.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

*
—

Monsieur Le Président rappelle aux membres du conseil qu'une commission a été nommée pour évaluer l'opportunité de la mise en place d'un service périscolaire.

La restitution des travaux de la commission fait état d'un besoin d'accueil d'une heure le matin et de deux heures le soir, pour respectivement 4.5 et 7.5 enfants.

Monsieur le Président propose :

- La mise en place d'un service périscolaire à la rentrée 2020
- Un temps d'accueil de 1h le matin et 1h30 le soir
- Une participation de 1.5€/séance, soit 3€/jour
- Une inscription par période (de vacances à vacances)
- Une facturation au mois sur la base de l'inscription (sans tenir compte de la fréquentation)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne son accord pour les dispositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



et publication ou notification